Wiesenstrasse 15
8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch

CPM
CAISSE DE PENSIONS MIGROS

PRÉVOYANCE
VORSORGE
PREVIDENZA

flash

Décembre 2025

Communication destinée aux assurés et aux bénéficiaires de rentes

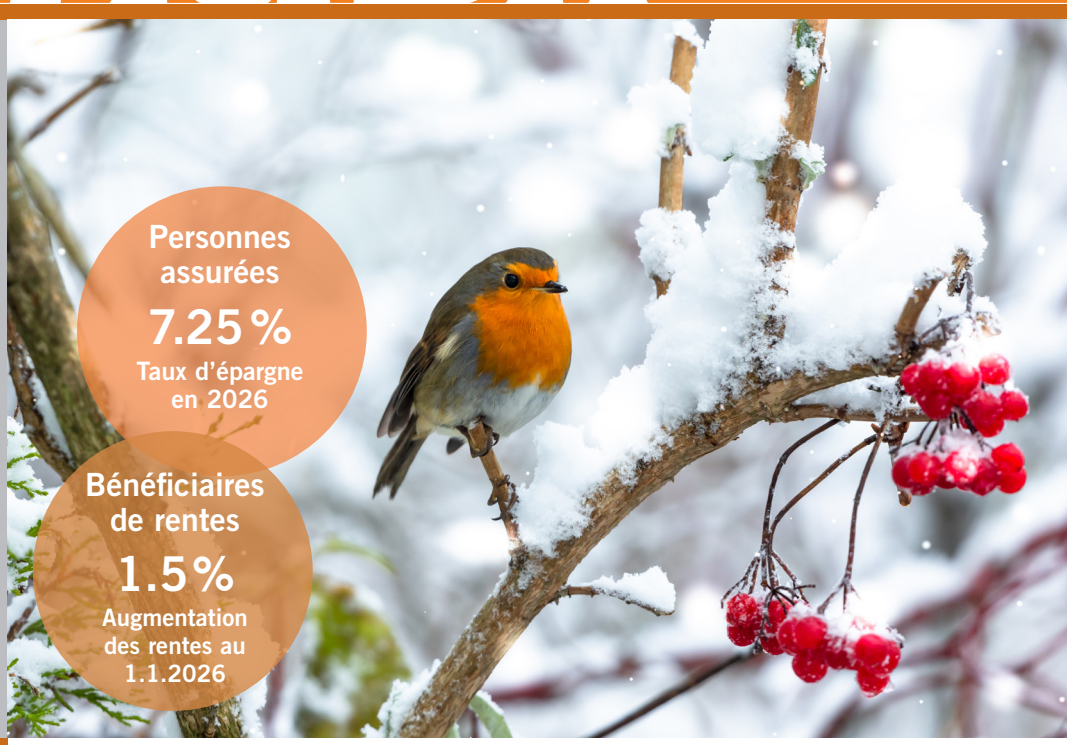

Éditorial

Madame, Monsieur,

En 2025, nous avons célébré avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Migros les 100 ans de l'entreprise. La fête qui s'est tenue à Mollis au terme de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres a remporté un franc succès.

Malgré les nombreux gros titres dans la presse dont le président américain a fait l'objet depuis son entrée en fonction le 20 janvier 2025, les marchés financiers sont restés étonnamment sereins et n'ont enregistré aucune fluctuation majeure à ce jour. La situation financière de la CPM demeure donc très bonne: le degré de couverture est estimé à 134.7 % à la fin septembre 2025 et la performance sur la fortune à 4.3 %. Ces résultats permettent une nouvelle fois au conseil de fondation d'utiliser une partie des fonds libres pour appliquer des taux intérêts supérieurs à la moyenne aux avoirs de vieillesse des personnes assurées et d'augmenter encore les rentes des bénéficiaires.

Au cours de cette année, nous avons réalisé neuf petites vidéos sur différents thèmes liés à la prévoyance. Elles sont disponibles sur notre site et expliquent de manière simple des points qui soulèvent beaucoup de questions. Peut-être que l'un ou l'autre thème vous intéresse.

En tant que locataire, trouver un nouvel appartement n'est pas simple en raison du taux de vacance historiquement bas. La CPM s'efforce de créer des logements supplémentaires en densifiant son propre parc immobilier et en construisant de nouveaux bâtiments. Nos logements vacants sont publiés sur notre site. Dans l'attribution de logements, le personnel et les bénéficiaires de rentes de Migros profitent d'un traitement préférentiel. Dans la mesure du possible, nous rénovons les anciens bâtiments plutôt que de reconstruire. Nous économisons ainsi beaucoup d'énergie grise. En outre, nous misons systématiquement sur une production d'énergie durable grâce à des pompes à chaleur ou au chauffage urbain. Un exemple concret à Zurich-Altstetten est brièvement présenté dans la présente édition.

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches, de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse nouvelle année. Bonne lecture!

Avec mes salutations les meilleures,
Christoph Ryter, directeur

Décisions du conseil de fondation

Au cours de sa réunion de novembre, le conseil de fondation fixe le taux d'épargne applicable aux avoirs de vieillesse et les autres taux d'intérêt pour l'année suivante. Le conseil de fondation décide en outre si les rentes en cours seront adaptées ou si des versements uniques aux bénéficiaires de rentes sont possibles.

Taux d'intérêt à partir du 1er janvier 2026

Avoirs de vieillesse	7.25 %
Compte supplémentaire	7.25 %
Rachat d'années d'assurance à tempérament	7.25 %
Taux d'intérêt projeté	2.0 %

Taux d'intérêt à partir du 1er janvier 2026

Le taux d'épargne est déterminé non seulement sur la base de la performance réalisée et des perspectives de performance, mais aussi sur la base du degré de couverture et des éventuels fonds libres. La CPM dispose actuellement de fonds libres, d'où la possibilité d'accorder aux personnes assurées plus que l'intérêt de 2 % visé à long terme. Le conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs des personnes assurées à 7.25 % en 2026. Ce taux est de 6 points de pourcentage supérieur au taux d'intérêt minimal LPP de 1.25 %.

Adaptation des rentes au 1er janvier 2026

La décision relative à l'adaptation des rentes ou à l'octroi d'un versement unique aux bénéficiaires de rentes se fonde sur la performance réalisée, le degré de couverture et les éventuels fonds libres disponibles. Les rentes ont été adaptées pour la dernière fois début 2025.

Les rentes seront augmentées de 1.5 % au 1er janvier 2026. Cette amélioration des prestations s'applique à l'ensemble des bénéficiaires de rentes de vieillesse, de survivants, d'invalidité et d'enfant qui ont commencé à percevoir des rentes avant le 1er janvier 2026. Cette adaptation des rentes ne s'applique pas aux bénéficiaires de rentes minimales LPP. Celles-ci seront adaptées en fonction des décisions du Conseil fédéral.

Assurance

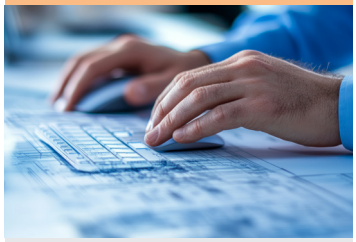

Liquidations partielles dues à la stratégie de recentrage de Migros

Le recentrage du groupe Migros sur ses activités de base annoncé en février 2024 entraîne plusieurs restructurations ainsi que des sorties de personnes assurées et de bénéficiaires de rentes de Mibelle AG et du groupe Hotelplan. Comme les sorties interviennent à différentes dates, la CPM effectue plusieurs liquidations partielles. Les liquidations partielles garantissent que personne ne soit désavantagé: ni les assurés et bénéficiaires de rentes sortants ni les restants. L'édition d'avril 2025 de Prévoyanceflash contient des informations détaillées à ce sujet. Les personnes assurées concernées par la liquidation partielle seront informées directement.

myMPK – le portail des assurés et des bénéficiaires de rente

Utilisez-vous déjà les avantages de notre portail sécurisé myMPK? Il vous permet de vous informer à tout moment de votre situation de prévoyance et d'effectuer des calculs pour votre retraite par exemple. Vous pouvez aussi procéder à des rachats et changer de plan d'épargne en quelques clics. Les bénéficiaires de rentes peuvent également effectuer par ce biais les changements d'adresse et des coordonnées bancaires rapidement, facilement et en toute sécurité. Pour toute question concernant l'accès à myMPK, n'hésitez pas à contacter votre conseillère / conseiller en prévoyance (les coordonnées sont indiquées sur votre certificat de prévoyance).

Courtes vidéos explicatives

En collaboration avec le département Learning & Development de la FCM, la CPM a réalisé neuf petites vidéos faciles à comprendre. Elles expliquent les principaux thèmes liés à la prévoyance et montrent comment les assurés peuvent déterminer activement leur avenir financier. Vous trouverez les vidéos sur notre site:

www.mpk.ch/fr/prevoyance/explique-simplement

Placements en capitaux

Un indice de référence sur mesure remplace l'indice Paris Aligned

Avec la mise en œuvre en 2025 de la nouvelle stratégie de placement, nous avons également introduit un nouvel indice de référence pour les actions Étranger. Le nouvel indice tient mieux compte des différents objectifs de durabilité et de la stratégie climatique de la CPM. Ainsi, la performance s'écartera moins du benchmark standard. Cet indice sur mesure est basé sur l'approche Climate Action de MSCI qui exclut non pas des secteurs entiers, mais uniquement les entreprises de chaque secteur qui émettent le plus de CO_2. En revanche, les entreprises qui favorisent la transition vers un monde plus durable sont prises en compte. Les critères d'exclusion de la CPM sont également pris en considération. Ce changement a eu lieu en mars 2025 et c'est à ce jour avéré concluant.

Résultats intermédiaires à la fin octobre 2025

Les marchés des actions poursuivent leur envolée en 2025. Les droits de douane introduits par les États-Unis au printemps ont certes provoqué une incertitude passagère, mais les nouveaux accords commerciaux conclus par les États-Unis avec différents pays ont ramené la stabilité sur les marchés. L'intelligence artificielle en particulier stimule l'imagination des investisseurs et donne lieu à des investissements colossaux dans l'extension des centres de données. En parallèle, de plus en plus de voix s'élèvent pour mettre en garde contre d'éventuelles démesures.

Avec une performance de 9.2 % à la fin octobre 2025, les marchés des actions ont enregistré un très bon résultat. Les incertitudes croissantes continuent à stimuler fortement la demande en or qui a généré un rendement impressionnant de 35.7 % et a également contribué au résultat intermédiaire positif de la CPM de 5.7 %.

Résultats intermédiaires au 31 octobre 2025

Catégorie de placement	Valeur de marché *en millions de CHF*	Part *%*	Rendement *YTD %*	Benchmark *YTD %*
Fortune globale	**29 905**	**100.0**	**5.7**	**6.0**
Valeurs nominales	8 646	28.9	2.3	2.4
Actions	8 953	29.9	9.2	9.8
Biens immobiliers	11 263	37.7	3.5	3.6
Or physique	1 043	3.5	35.7	35.7

Répercussions des liquidations partielles sur les placements de la fortune

En 2025, les sorties de liquidités liées aux liquidations partielles et aux affaires d'assurance ordinaires se sont élevées à environ 3 % de la fortune. Grâce au rendement solide, la fortune globale a légèrement augmenté à la fin octobre 2025 pour atteindre CHF 29.9 milliards.

Biens immobiliers Suisse

Altstetterstrasse 247/249, Zurich

Préserver au lieu de démolir – les bâtiments anciens ont de l'avenir

Comment préserver l'histoire quasi centenaire d'un bâtiment tout en le modernisant pour le futur? Cette question était au cœur de la rénovation totale du double immeuble de 16 appartements situé à la Altstetterstrasse 247/249 à Zurich-Altstetten.

L'immeuble datant de 1931 a été entièrement rénové entre 2024 et 2025. C'est un projet phare en matière de construction durable dans notre portefeuille. Au lieu de démolir le bâtiment, nous avons délibérément décidé d'en conserver la structure. Cela a permis d'économiser de grandes quantités d'énergie grise, de réduire la consommation de matériaux et de diminuer considérablement les émissions de CO_2. Le caractère architectural du bâtiment a également été préservé. La structure clairement définie de la façade, le toit en pente et les volets rouges restent ses caractéristiques visuelles, modernisées, mais authentiques.

Dans le cadre de la rénovation, le bâtiment a été mis aux normes énergétiques et techniques les plus récentes. L'enveloppe du bâtiment a été isolée et de nouvelles fenêtres ont été installées. À l'intérieur, les cuisines, les salles de bains et les sols ont été rénovés. L'ancien chauffage au mazout a été remplacé par une pompe à chaleur à sonde géothermique. La rénovation énergétique de la façade et ce changement de système permettent de diminuer les émissions annuelles de gaz à effet de serre de 46.8 tonnes à 0,5 tonne de CO_2e, soit une réduction de 99 %. En été, une fonction Free Cooling utilise la fraîcheur naturelle du sol et assure des températures ambiantes agréables sans climatisation énergivore.

Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit produisent environ 22 200 kWh d'électricité par an, ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ six ménages (équivalent ménage = 3500 kWh par an). L'énergie solaire mise directement à la disposition des locataires permet de réduire durablement leur consommation électrique externe.

Les surfaces extérieures ont également été durablement valorisées. Un pavage drainant améliore le microclimat, de spacieux parkings à vélos et des endroits pour s'asseoir rendent les moments passés à l'extérieur plus agréables, créent un espace pour se rencontrer et bouger et contribuent à un cadre de vie sain et animé.

Lors de chaque rénovation, nous évaluons minutieusement si un immeuble doit être conservé ou remplacé et assumons ainsi nos responsabilités pour le développement durable de notre parc immobilier. Les investissements ciblés dans les immeubles en bien propre permettent de créer des espaces de vie durables, efficaces sur le plan énergétique et où il fait bon vivre, en harmonie avec l'environnement et l'histoire architecturale.

Divers

Mutations au sein des cadres

Nouveaux cadres

- Daniel von Lüdinghausen, responsable réalisation des constructions, au 1er janvier 2025
- Marco Gasparini, responsable Construction, au 1er avril 2025
- Doris Pongelli, responsable Finances PIG, au 1er juin 2025

Départ

- Denise Thommen, responsable Finances PIG, au 30 avril 2025

Outil en ligne

Dans les paramètres de profil de notre portail pour les assurés **myMPK** www.mpk.ch vous pouvez vous abonner à la version électronique de Prévoyance*flash*.

Siège

Direction

Caisse de pensions Migros
Wiesenstrasse 15, 8952 Schlieren
Tél. 044 436 81 11
www.mpk.ch
infobox@mpk.ch

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C100617
Swiss Climate CO2neutre Impression SC2016120202 • www.swissclimate.ch